

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 29 juin 2026 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : M. Jean-Charles Juillard, UDC

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière
procès-verbal

Invités : M. Fabrice Bessire, Utopik Family
M. Mirco Bellè, administrateur des finances

1. Appel

L'appel auquel procède M. Marc Froidevaux, secrétaire, fait constater la présence de 33 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 17.

Sont excusés :

Mme Châtelain Audrey, PS
M. Lehmann Elvis, PLR
M. Rüfli François, PLR

M. Glauser Vincent, CM

Mme Qëndresa Koqinaj Coçaj, PS, est annoncée en retard.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2026
4. Réponses aux interpellations

I. Décisions

5. Festivités du 850e anniversaire, « Le Rêve de Lily », demande d'un crédit budgétaire de CHF 498'383.90 TTC
6. Illuminations de Noël, demande d'un crédit d'engagement de CHF 57'000.- TTC et d'un crédit budgétaire de CHF 159'000.- TTC sous forme de dépenses périodiques
12. Nouveau règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions
13. Motion de Mme Myriam Tellenbach, PLR, intitulée « Modifications du règlement concernant le financement spécial destiné à promouvoir le développement de l'économie »
14. Comptes 2025, adoption
15. Rapport d'activités 2025 du Conseil municipal

II. Projets en cours du Conseil municipal

- 16. Information de la COFI - Étude de l'interpellation sur les compétences financières
- 17. Informations du Conseil municipal

III. Divers

- 13. Résolutions
- 14. Motions – postulats
- 15. Interpellations
- 16. Petites questions
- 17. Correspondance au Conseil général
- 18. Divers

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2026

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2026 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son autrice, la vice-chancelière Lorrie Houlmann.

4. Réponses aux interpellations

M. Vital Gerber, Groupe Débat (Commissions : quelle parité hommes-femmes ?)

Le président donne la parole à l'interpellateur pour se prononcer sur la réponse donnée par le Conseil municipal dans le message.

L'interpellateur remercie le Conseil municipal pour sa réponse pour laquelle il se déclare « partiellement satisfait ».

I. DECISIONS

5. Festivités du 850e anniversaire, « Le Rêve de Lily », demande d'un crédit budgétaire de CHF 498'383.90 TTC

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, salue la présence de M. Fabrice Bessire qui présentera le projet. Directeur artistique, comédien, metteur en scène de renom, il a cofondé la compagnie Utopik Family, compagnie théâtrale professionnelle du Jura bernois avec laquelle la commune collabore pour ce projet. Le maire se réjouit de pouvoir présenter le projet ce soir avec la conviction qu'il est nécessaire pour la commune de fêter ses 850 ans en 2028. Ce n'est pas un projet démesuré, c'est un projet ambitieux. « Nous souhaitons marquer les esprits en le réalisant, car nous pensons avoir besoin de quelque chose de neuf et de frais pour célébrer le 850^e anniversaire de la localité », lance-t-il. Cette réalisation ne sera pas un copié / collé de ce qui a été vécu pour le 800^e, mais elle évoquera tout de même, à travers les artifices de la mise en scène, d'où nous venons, nos multiples traditions, ce à quoi nous sommes attachés, ce qui fait notre spécificité. Le rêve de Lily, c'est Tramelan racontée par une création professionnelle, entourée d'artistes de renom, dans un cadre qui intègre nos jeunes générations. Pour le Conseil municipal, le Rêve de Lily c'est ainsi une manière de créer de l'émotion pour encourager le vivre-ensemble. « Nous avons envie de raconter aux habitantes et aux habitants de ce village, qu'ils y vivent depuis de nombreuses générations ou qu'ils y soient arrivés depuis peu, ce qu'est leur village. Nous voulons redonner du sens à la notion de collectivité publique. Nous espérons ainsi redonner du sens à l'engagement citoyen », conclut-il.

Il cède la parole à M. Christophe Gagnebin, CM, qui précise que, pour le cadre financier, le crédit demandé ce soir, important, correspond à un projet qui se veut original. « Nous n'avons pas envie de refaire quelque chose qui s'est déjà fait ailleurs. C'est une véritable création qui permettra à la commune de rayonner à la fois à l'intérieur, en donnant une raison aux Tramelotes et Tramelots d'être fiers de ce que leur cité est capable de produire, mais en même temps de faire rayonner notre image aussi loin que possible », explique-t-il.

Il rappelle que la commune compte sur un subventionnement d'un montant qui pourrait correspondre au tiers de celui proposé au Conseil général. Ces chiffres résultent notamment de discussions avec Mélanie Cornu, déléguée à la culture du Conseil du Jura bernois (CJB). On ne peut pas donner de garantie absolue ce soir, puisque la Loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles prévoit clairement le principe de subsidiarité. Le Canton n'intervient que de manière subsidiaire, donc la commune doit démontrer par un vote sa volonté de réaliser ce projet ambitieux. « Ceci étant, si nous sommes confiants dans le soutien du CJB, c'est parce que nous répondons parfaitement aux critères qui justifient un soutien de sa part. Le CJB soutient les acteurs culturels de la région, entendons par-là les professionnels de la culture. Notre projet est également destiné à la population, c'est aussi un critère rempli, et il est susceptible d'assurer le rayonnement culturel du Jura bernois grâce au recours à Utopik Family qui a reçu de nombreux prix à l'échelle internationale », poursuit-il. M. Bessire permettra aussi de faire venir des artistes de renommée internationale. C'est également un projet qui laisse une large place à la médiation culturelle, c'est-à-dire construire les liens entre des professionnels et des écoliers ainsi que des amateurs de nos sociétés. Par ailleurs, il est évident que des recettes pourront être déduites de ce montant. On souhaite pratiquer une politique de prix sociale, c'est-à-dire que personne ne renonce à venir voir ce spectacle parce qu'il ne peut pas se l'offrir. Donc on pratiquera des prix modestes, mais un montant va entrer dans les caisses à ce titre-là. Et comme il s'agit d'un projet unique, une fois tous les cinquante ans, nous sommes certains aussi qu'un tel projet peut rencontrer un accueil bienveillant de la part de nombreux sponsors d'ici et d'ailleurs. M. Bessire nous donnera quelques pistes. M. Gagnebin conclut par la pensée suivante : La culture est ce qui permet à l'Homme, en ces temps tourmentés de réaffirmer collectivement les valeurs qui sont celles qui doivent fonder notre société. Il cède la parole à M. Bessire.

Ce dernier partage la façon dont il a imaginé l'histoire du Rêve de Lily et comment il s'entoure pour tenter de faire de ce projet quelque chose de poétique, d'artistique, mais surtout et avant tout de réaliste, et qui puisse se transmettre à toutes les générations ici présentes à Tramelan. Avant de diffuser une présentation, il se présente. Habitant de Courtelary, il a cofondé le festival de Mont-Soleil. Par la suite, il a continué dans l'artistique en travaillant entre deux dans l'humanitaire. C'est en Amérique du Sud que sa vie a basculé entre l'ingénierie et l'artistique. Parti vivre trois ans au Nicaragua comme ingénieur, il est revenu comme clown. Il a cofondé Utopik Family il y a seize ans. La compagnie est peut-être méconnue du grand public, elle joue beaucoup à l'étranger et compte à ce jour environ 1'300-1'400 représentations.

Pour ce spectacle, il s'est demandé ce qu'il pouvait amener pour la région. Très vite, l'image de l'enfant qui rêve est devenue une évidence. Que signifie avoir treize ans, en 2028, à Tramelan ? Cela ne veut pas dire qu'on exclut tous les autres, mais qu'on a envie de voir ce qu'il se passe dans les yeux d'une enfant. Une enfant de 13 ans n'est plus juste rêveuse, elle commence à avoir des pensées qui se placent dans le terreau et se mettent en place avec les échanges humains. Et si on allait au travers de son regard ? Le propos est de faire un spectacle choral comme un livre dont on tournerait les pages et qu'on vivrait dans différents tableaux. C'est un processus très connu dans le milieu artistique, relativement simple, ça fonctionne très bien et permet de travailler avec une grande palette d'artistes.

On va donc voyager au travers du regard de Lily, de ses craintes, ses réalités, ses cauchemars, ses liens avec les souvenirs, ses liens avec les rêves, et l'on se demandera surtout ce qu'est le futur pour elle. Qui est Lily ? C'est donc une petite fille qui a treize ans dont le nom a été choisi au hasard. Elle sera une marionnette géante (4-5 mètres). Dans le spectacle, le visuel aura une importance phénoménale. Elle sera manipulée par une, voire deux personnes. L'une des personnes mandatées pour travailler dessus est un clown de Slava's SnowShow, l'un des plus grands spectacles de clowns au monde qui tourne dans le monde entier depuis trente ans.

La patinoire sera un écrin pour le spectacle, assurant qu'il puisse se tenir par tous les temps. Ce n'est pas une salle de spectacle, on s'est entouré de trois partenaires de la région pour étudier les aspects techniques (sonores et visuels). Cela représente un cinquième du budget. Insonoriser une patinoire pour éviter que ça résonne est un travail de titan mais qui vaut la peine.

Il y aura six comédiens professionnels, mais aussi 550 élèves prévus. Les écoles primaire comme secondaire sont a priori favorables au projet mais ne se sont pas encore prononcées définitivement. On leur a présenté le projet en essayant d'offrir un maximum de garanties car il y a eu des précédents de spectacles qui les ont refroidies, ou du moins qui les ont mises en alerte. M. Bessire travaille avec dix animateurs et animatrices qui sortent de la Manufacture à Lausanne (Haute école des arts de la scène), qui ont l'habitude de travailler avec des groupes. Chaque animateur travaillera avec environ 55 élèves, divisés en deux groupes pour faire une double distribution. On ne veut pas qu'un enfant doive jouer sur toutes les représentations, ce serait beaucoup trop pour lui ou elle et contraignant pour les parents. Cela permettra aussi aux enfants d'assister au spectacle. Ils feront donc la moitié des représentations. Chaque tableau comportera ainsi 25 à 30 élèves en plus des six comédiens. Les animateurs interviendront dans les classes à raison de dix ateliers selon une méthodologie qui a déjà été utilisée.

Il est aussi important d'apporter une part de technique dans le spectacle. Rien d'affolant qui surclasserait ce que fait l'humain, qu'on priorise, mais on peut par exemple rendre une zone de la patinoire très poétique sans scénographie complexe. On va créer un univers très visuel. On prévoit six représentations à 700 spectateurs par soir. On pourrait aller jusqu'à huit représentations si le spectacle est complet.

Les partenaires du projet estiment que la conception et le budget sont réalistes. Parmi eux, le Grand Chasseral. On fêtera le 850^e de Tramelan, tous les tableaux auront un lien avec les histoires et anecdotes de Tramelan, les personnages célèbres de Tramelan. Par exemple on aura un tableau transformé du Petit Prince avec Max Mathez l'aviateur. Mais il faudra aussi aller chercher la région. Cette marionnette va devenir une ambassadrice. Elle sera prête en janvier 2028 et dès que les beaux jours arriveront, on l'emmènera dans tout le Grand Chasseral, dans les écoles, les fêtes de village, etc. Allons à la rencontre des gens, allons créer du lien pour que cette marionnette rayonne.

Le budget de CHF 498'000.- est énorme, M. Bessire s'en rend bien compte. Mais c'est réaliste. La réflexion est d'avoir un financement d'un tiers par la commune, un tiers par le CJB et un tiers qu'il faudra aller chercher. Les projections à 90% de remplissage avec des prix accessibles (fourchette autour de CHF 18.-), on devrait pouvoir sortir CHF 70'000.- avec six représentations. Il resterait encore plus de CHF 80'000.- à trouver. Partant sur une projection de CHF 100'000.-, en étant prudent et réaliste avec ce que M. Bessire a l'habitude de négocier (fondations, banques, clubs service, etc.), on ne devrait pas avoir de problème.

En conclusion, il rappelle que le Rêve de Lily est un projet artistique, mais surtout collectif. Sans collectif, on ne va nulle part, et ce qu'il transmet à tous les enfants. Il a travaillé avec des milliers d'enfants de par le monde, c'est toujours le collectif qui est au centre, et qui amène des choses incroyables. C'est un projet fédérateur qui mobilise les

écoles, les habitants, les associations. Un projet structuré, encadré, réaliste, porteur de sens. Une expérience, qui laissera une trace durable dans la mémoire du territoire. Faisons en sorte que cet anniversaire ne soit pas seulement célébré... mais vécu, tous ensemble. Jusqu'ici c'était un rêve, peut-être que demain, il commencera à devenir réalité.

Le président demande s'il y a des questions relatives à cette présentation. Ce n'est pas le cas. Il remercie donc M. Bessire et donne la parole aux rapporteurs de groupe :

Le PS et le Groupe débat préavisent favorablement l'objet, le PLR et l'UDC laissent la liberté de vote.

Le président ouvre la discussion.

M. Georges Juillard, UDC, relève que l'objet présenté est d'un montant d'à peine CHF 1'600.- en-dessous du seuil qui aurait exigé de le soumettre au peuple. Peut-on garantir que le calcul reflète la réalité des coûts, qu'il n'y aura pas de dépassement, et qu'il ne s'agit pas d'un ajustement pour éviter la voie du peuple ?

M. Gullotti affirme que l'objectif est naturellement de tenir ce budget. Comme M. Bessire l'a dit, on fera le maximum pour rester dans les clous. Il est bien clair que nous n'avons pas voulu intentionnellement éviter de passer devant le corps électoral. Ce montant est simplement le résultat de l'addition des coûts. Nous ferons tout pour rester dans le budget.

M. Thierry Gagnebin, PS, précise qu'ici l'on vote volontairement le crédit brut puisqu'aucune subvention n'est à ce stade fermement accordée, mais qu'à partir du moment où le CJB se positionnerait favorablement sur une subvention, la compétence financière ne se baserait plus sur CHF 498'000.- mais sur un montant dont la subvention serait déduite. Il ne pense donc pas qu'il y ait une volonté de jouer sur la limite du crédit.

M. Christophe Vienat, PLR, a une préoccupation par rapport au drame survenu le 1^{er} janvier à Crans-Montana. Certains établissements cantonaux d'assurances deviennent frileux. A-t-on l'assurance de pouvoir faire ces représentations avec le nombre de personnes prévu par soir, respectivement la patinoire est-elle sûre pour accueillir ce nombre de personnes ?

M. André Ducommun, CM, répond qu'aujourd'hui, non, mais en 2028, oui. Nous sommes en phase de remise aux normes de l'AIB. Nous avons mandaté une société pour évaluer chaque besoin par rapport aux demandes de l'AIB, aux normes sécuritaires et à la nécessité d'avoir un chargé de sécurité. Cela devrait être réalisé en 2028. Si ce n'était pas le cas, nous aurions déjà des problèmes pour la prochaine saison de patinage et de hockey.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, remercie M. Bessire pour la présentation et le sérieux de la préparation du dossier. Sur l'ensemble, c'est réjouissant de voir un projet véritablement culturel et artistique dans lequel se projeter pour ces festivités. Evidemment, chacun aurait l'une ou l'autre question ou remarque, lui-même en aurait sur le prénom de Lily, mais ce n'est pas là-dessus qu'on doit se prononcer ce soir. Il s'agit de se prononcer sur le budget lui-même. Il estime que c'est un projet culturel de cette ampleur, avec l'expérience sur laquelle on peut compter et qui implique, ce qui est très positif, les écoliers et écolières de Tramelan, et qu'on peut donc le soutenir sans craintes.

Le président, pour sa part, demande comment est prévu le suivi du cursus scolaire par rapport au nombre de répétitions pour les 550 élèves ? Il imagine que cela engendrera énormément de répétitions et de contraintes.

M. Bessire répond qu'il faudra dix leçons d'une heure et demie par élève ainsi qu'une semaine hors-cadre pour les représentations. Cela a été fait plusieurs fois dans d'autres communes sans problèmes. Sur place, ce sont les animateurs avec des aides qui gèreront les enfants et non les enseignants, qui seront néanmoins libres de venir aider sur l'une ou l'autre représentation.

Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat, précise qu'il y a dans la grille horaire des leçons d'éducation générale ou le chant qui peuvent être utilisées pour ce genre d'animation. Il y a la possibilité pour ce genre de projets spéciaux d'avoir des autorisations pour bloquer des matinées. C'est prévu dans le plan d'études romand. Quant au suivi du programme, tout a été annualisé pour permettre une flexibilité, et ce genre de spectacle amène des capacités transversales énormes, ce qui fait pleinement partie du plan d'études. C'est vraiment mis en avant par l'instruction publique. Elle n'aurait donc pas de craintes à ce sujet.

Remarque : Mme Qëndresa Koçinaj Coçaj, PS, rejoint la séance à 20h20. La majorité passe à 18.

Mme Myriam Tellenbach, PLR, membre de la commission d'école, tient à dire que lors de la dernière séance, les enseignants étaient passablement réticents par rapport à ce projet. Elle ignore comment il leur a été présenté, mais il ne faisait surtout pas l'unanimité.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote.

Par 26 voix favorables et 8 abstentions, le Conseil général accepte l'octroi du crédit budgétaire de CHF 498'383.90 TTC pour le spectacle « Le Rêve de Lily » dans le cadre des festivités du 850e anniversaire.

6. Illuminations de Noël, demande d'un crédit d'engagement de CHF 57'000.- TTC et d'un crédit budgétaire de CHF 159'000.- TTC sous forme de dépenses périodiques

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole aux rapporteurs de groupe. Le Groupe Débat préavise défavorablement l'objet tel que présenté et proposera de le scinder. Le PLR est favorable au crédit de CHF 57'000.- mais défavorable à la dépense périodique. L'UDC émet un préavis favorable. Le PS laisse la liberté de vote.

Le président cède la parole à M. Mathieu Chaignat, CM, qui fait la déclaration suivante : « Les luminaires actuels sont en bout de course. Un groupe de travail s'est réuni et a planché sur un nombre incalculable de variantes en essayant de tenir compte de tous les avis entendus. Nous sommes arrivés à une proposition concrète, réaliste financièrement et techniquement. Le Conseil municipal est conscient que dans ce domaine précis, il est impossible de trouver un consensus. Toutefois le projet a passé la rampe de toutes les commissions, il est donc assez solide et correspond au mandat de départ. Nous nous réjouissons de vivre cette période de l'Avent comme une fête et les éclairages de Noël participent aussi à la tradition et à la magie de fin d'année. La technologie LED et le fait que les illuminations s'éteignent au cœur de la nuit au même titre que l'éclairage public nous semblent un bon compromis en terme énergétique. Vous avez sans doute remarqué que la proposition se divise en plusieurs blocs. Celui qui lui tient particulièrement à cœur est celui qui implique des apprentis. Ce n'est pas un travail habituel et c'est un véritable plus dans le cadre de leur formation. Le dossier présenté avec la convocation semble assez complet. Vous y trouverez en image le logo choisi par la population lors d'une consultation publique organisé par notre chancellerie en fin d'année passée ».

Le président ouvre la discussion.

M. François Roquier, Groupe Débat, relevant qu'il n'y a pas unanimité sur les deux aspects du crédit dans certains groupes, propose de le scinder en deux objets et de les voter séparément, l'un après l'autre.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, remercie le Conseil municipal de sa volonté d'animer la période de Noël, c'est une excellente idée de même que vouloir inclure des apprentis dans les décorations de Noël. Elle trouve cela très bien, cependant des lumières seules ne font pas Noël. A son sens, il manque une composante plus festive et plus rassembleuse qui est plus à même d'apporter vraiment l'ambiance de Noël dans le village. Des illuminations seules, même multipliées, ne suffisent pas. C'est pourquoi, avec Jean-Philippe Joubert du PS et Sébastien Grianti du PLR, elle déposera une motion visant à proposer de réfléchir à une utilisation plus globale de cette somme, qui est relativement importante. L'idée serait d'apporter quelque chose qui crée du lien, comme on l'a vu avec « Le Rêve de Lily », que des lumières seules n'amèneront pas, et quelque chose qui apporte un soutien au commerce local, qui fait participer les sociétés et artistes locaux. Donc, plus que des illuminations supplémentaires. Elle encourage donc vivement le Conseil général à refuser la partie de l'objet relative aux dépenses périodiques, de manière à pouvoir recevoir dans une prochaine séance une proposition du Conseil municipal qui tienne compte des arguments qu'elle vient de donner, et qui permette d'avoir une discussion plus globale sur ce que nous voulons vraiment pour la fête de Noël.

La parole n'étant plus demandée, le président fait voter l'amendement de M. Roquier. Par 33 voix favorables et 1 défavorable, l'amendement est accepté.

Le président rouvre la discussion.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, estime intéressant d'approfondir le sujet en termes de montants proposés par GC-Tech. Les montants sont importants, c'est vrai, mais on a vu ce qui a été proposé à Tramelan-Dessous en 2025, qui a généré du mouvement et des retours positifs par rapport à cette illumination et cette proposition de faire quelque chose de différent et vivant. Par rapport aux coûts, est-ce que le contrat sur dix ans sera fixe, est-il encore possible de négocier des choses ? Car effectivement, les montants sont conséquents.

M. Chagnat répond que les montants comprennent le travail, mais aussi le matériel, qui contrairement à celui de la Grand-Rue ne sera pas propriété de la commune. Les problèmes, défauts, dégâts, seront pris en charge par l'entreprise. C'est aussi un domaine où il y a une évolution très rapide, avec cette solution on aura les illuminations qui correspondent à l'air du temps. Le fait qu'on n'achète pas le matériel influence donc le prix de l'entreprise. On aurait pu fixer un plafonnement, mais on est parti sur une option qui nous semblait relativement modeste. On pourrait rediscuter, dire par exemple qu'on ne décore que les arbres, ou imaginer autre chose. Si on entre dans un tel débat, il faudra donner des indications au groupe de travail sur quoi travailler. Il précise encore que, si l'on ne garde que les Reussilles ou que Tramelan-Dessous, le prix devra être adapté car on bénéficie d'une offre globale.

M. Quentin Landry, UDC, soulève que ce sont les services communaux qui ont toujours géré les illuminations jusqu'à maintenant. Là, on veut simplement tout donner à l'externe ? Cela a-t-il été étudié de faire quelque chose par nous-mêmes ?

M. Chagnat répond que les illuminations de la Grand-Rue, qui touchent à l'éclairage public, seront toujours gérées par le SET communal qui a de très bonnes compétences techniques. Mais le visuel, le créatif n'est pas domaine d'activité. Pour créer une ambiance, on a donc décidé de contacter des externes. Sinon, on peut acheter le matériel, cela nous coûtera certainement aussi cher, et on fera la même chose durant 20 ans. L'idée était d'animer ces illuminations et de pouvoir avoir quelque chose d'un peu différent à chaque fois. Chacun son métier.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait voter l'objet en deux parties.

Au premier vote, l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 57'000.- TTC pour le remplacement des illuminations de Noël actuelles est accepté par 33 voix favorables et une abstention.

Au second vote, l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 159'000.- TTC sous forme de dépenses périodiques pour la décoration en période de Noël de la place des Theurottes et le rond-point des Reussilles est refusé par 14 voix défavorables, 7 favorables et 13 abstentions.

7. Nouveau règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, déclare que le projet de règlement émanant du Conseil général lui-même, le Conseil municipal le suivra volontiers et se réjouit qu'une mise en place par étapes soit prévue pour que le Conseil municipal puisse éventuellement revenir avec ses propres considérations après une année d'expérience.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe. Le PLR, le PS et le Groupe Débat préavisent favorablement l'objet. L'UDC laisse la liberté de vote.

Le président ouvre la discussion.

M. Quentin Landry, UDC, veut se pencher sur les articles qui concernent la rémunération du Conseil municipal, qui est ce qui a amené à cette modification de règlement. Il soulève que le versement mensuel constitue une nette amélioration. En revanche ce qui le dérange, c'est qu'il y a des élections cette année, et que dans une commune il serait bien d'avoir des jeunes pour se tourner vers l'avenir. Les conseillers municipaux occupent un poste important, il faudrait donner la chance à des jeunes qui ont des charges familiales. Il lui semble important qu'on puisse donner un signal avec une rémunération juste pour le Conseil municipal, déjà pour la prochaine législature. Actuellement, le projet propose 16% d'un salaire pour les conseillers municipaux, soit 6 heures par semaine. Cela ne lui semble pas cohérent. Il a bien entendu M. le maire parler d'une application en étapes, mais il serait d'avis qu'on soit courageux ce soir en acceptant un amendement pour que le Conseil municipal soit rémunéré à un taux de 25%, et 26% pour le vice-maire.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, précise qu'il ne s'agit pas d'un 16% de taux d'occupation mais de 16% de la classe salariale la plus élevée de la commune. Cela représente environ CHF 17'000.- par an. On peut bien sûr discuter de savoir si c'est suffisant ou pas, mais c'est déjà à peu près la moyenne de ce qui était payé ces dernières années, plus les charges sociales et le 2^e pilier. L'idée du règlement était de garder au minimum le statu quo, voire de l'améliorer un peu, et de faire une année ou une législature avant d'éventuellement adapter vers le haut. Cela sera au Conseil général de décider. On a essayé de faire un règlement qui soit acceptable vu l'état des finances communales, et donc on a augmenté légèrement la charge globale avec les charges sociales, mais cela reste supportable sans faire un gros trou dans le budget.

M. Marc Froidevaux, PS, entend les arguments de M. Landry par rapport à la rémunération du Conseil municipal, mais il estime qu'il s'agit d'un autre débat politique, qui appelle d'autres questions au niveau du budget communal. Ce qui est voulu ici, c'est de trouver un consensus politique sur un modèle de rémunération comme première étape, et d'avoir ensuite la possibilité pour ceux qui le voudraient de venir avec d'autres actions politiques proposer une amélioration plus substantielle de la rémunération.

M. Quentin Landry, UDC, estime qu'arriver l'année prochaine avec cela alors que les élections sont cette année, c'est trop tard. Il a envie d'amener de la jeunesse dans la commune. On a vu avec le drame de Crans-Montana que ce sont des postes qui se professionnalisent et qui ont de lourdes responsabilités. Un salaire de 25%, même de la classe salariale la plus haute ne lui paraît pas déraisonnable par rapport aux responsabilités et au travail important qu'ont les conseillers municipaux. Il entend bien la problématique du budget, en-dehors de cela il pense qu'il faudrait statuer ce soir, ou du moins durant cette législature encore, pour permettre d'amener de nouvelles candidatures et de donner un nouvel élan à ces élections.

M. Thierry Gagnebin, PS, propose de voter une motion d'ordre pour interrompre la séance afin de discuter de l'acceptation de l'amendement au sein des fractions.

M. Sébastien Wyss, PLR, précise que l'acceptation de l'amendement aurait un impact sur le budget. Le bureau du Conseil général a reçu le mandat de revoir le règlement, il en a discuté et rapporté ses conclusions aux fractions. Ce qui est demandé là aurait pour conséquence une nette augmentation budgétaire. Les membres du bureau ne peuvent pas dire quel serait le dépassement occasionné. Pour lui, c'est un autre calcul et un autre projet.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, fait un calcul rapide. Ce qui était proposé était d'environ CHF 1'300.- par mois sans les charges sociales. A 25%, c'est un peu plus de CHF 2'000.- par mois. Cela représente effectivement une augmentation de quelques centaines de francs par mois et par membre du Conseil municipal. Quant à savoir si CHF 700.- de plus par mois suffiraient à motiver les jeunes pour s'investir pleinement dans la politique publique, on pourrait en débattre.

Le président fait voter la motion d'ordre et, à l'unanimité, la séance est interrompue durant 5 minutes pour discuter de l'amendement.

Remarque : La séance est interrompue de 21h00 à 21h05.

Le président rouvre la discussion.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, fait savoir que le Parti socialiste est défavorable à l'amendement.

M. Landry maintient son amendement.

Le président fait voter l'amendement de M. Quentin Landry qui propose de modifier l'art. 4 du projet de révision (rémunération à 26% du vice-maire) et l'art. 5 (rémunération à 25% des membres du Conseil municipal). L'amendement est rejeté par 4 voix favorables, 23 voix défavorables et 3 abstentions.

Le président fait alors procéder au vote de l'objet.

Par 32 voix favorables et 1 abstention, le Conseil général accepte le nouveau règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions.

L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2027.

8. Motion de Mme Myriam Tellenbach, PLR, intitulée « Modifications du règlement concernant le financement spécial destiné à promouvoir le développement de l'économie »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, rappelle que le Conseil municipal recommande l'acceptation de la motion. Il n'est pas sûr que la demande touche le règlement en tant que tel, mais plutôt ses annexes. C'est néanmoins l'occasion de revoir le règlement qui date de 2006. Le dossier sera vraisemblablement amené auprès de la commission du Développement de la cité après les élections communales.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'acceptation de la motion.

Le président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Le président fait procéder au vote.

A l'unanimité, le Conseil général accepte la motion.

9. Comptes 2025, adoption

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, fait la déclaration suivante :

« Vous avez pu voir dans le rapport préliminaire que l'on boucle sur une bonne année. Les finances communales sont dans un état plutôt favorable. Ce qui ne nous dispense pas d'être prudents pour la suite. La situation économique de la région est difficile, les recettes fiscales sont moins élevées que celles de l'exercice précédent même si plus élevées que prévu au budget. Nous avons fini de dissoudre la fameuse réserve de réévaluation du patrimoine financier qui permettait d'alimenter le compte global de 1,4 million chaque année. Nous avons dû engager plusieurs millions pour différentes opérations. La dette s'élève aujourd'hui à 18 millions de francs contre 14 millions l'an passé. On a dû verser 2 millions au SETE comme acompte car le syndicat de communes manquait de liquidités. Nous devons de toute manière verser le solde du financement spécial de maintien de la valeur à l'issue des travaux de raccordement de la STEP. Nous avons dû chercher des liquidités auprès des banques car le Canton était dans l'incapacité de nous verser des montants dus, devant lui-même effectuer des remboursements d'impôts conséquents.

Les investissements nets de la commune ont également été importants, plus de 4 millions de francs l'an passé pour un autofinancement de moins de CHF 400'000.-. On devra donc porter une attention particulière sur les investissements l'année prochaine. On va développer un budget des investissements, qu'il n'y a pas aujourd'hui, pour avoir une meilleure vue d'ensemble des dépenses à venir. Nous allons également exiger des services communaux qu'ils limitent les dépenses sur l'exercice 2027, comme on l'a déjà fait pour 2026. Nous aurons aussi une politique très stricte sur les crédits supplémentaires et devons avoir une politique des dépenses plus serrée sur les deux ou trois années à venir étant donné la situation qui s'annonce compliquée pour l'économie régionale, et donc pour nos finances communales. »

Il cède la parole à M. Mirco Bellè, administrateur des finances, qui présente les comptes 2025 sous forme de tableaux dans un PowerPoint annexé au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

Le président demande s'il y a des questions sur la présentation et ce n'est pas le cas.

Il passe en revue les chapitres du rapport des comptes. Aucune question n'est soulevée.

Constatant qu'il n'y a plus de questions sur le rapport, il donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'adoption des comptes.

La discussion n'étant plus demandée, le président passe au vote.

À l'unanimité, le Conseil général décide d'approuver les comptes de l'exercice 2025, avec remerciements à l'équipe du service financier.

10. Rapport d'activités 2025 du Conseil municipal

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal qui n'a rien à ajouter.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'acceptation du rapport d'activités.

Le président ouvre la discussion.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, remercie le Conseil municipal pour ce rapport détaillé. Il constate que la commune a participé au monitoring du bureau fédéral de l'égalité et s'en réjouit puisque c'était un engagement lié à la charte sur l'égalité salariale. Il demande quels sont les résultats ou recommandations qui en sont ressortis.

La chancelière explique qu'il n'y a pas eu de retours. On a fourni tous les chiffres demandés, donc Tramelan figure bien dans les résultats statistiques qui sont établis dans le cadre du monitoring. Mais pour l'heure nous n'avons pas reçu la moindre recommandation spécifique nous concernant.

M. Gerber la remercie pour ces précisions. Il pose une seconde question concernant la carte culture qui a été introduite au 1^{er} janvier 2025, ce dont il se réjouit également. Il se demande quelle est l'information donnée à ce sujet aux familles qui pourraient en bénéficier. Il n'a rien vu sur le site internet de la commune par exemple.

M. Hervé Gullotti, maire, ne peut malheureusement pas répondre précisément en l'absence du titulaire du dicastère. Mais il peut imaginer qu'on pourrait promouvoir davantage la carte. On attend impatiemment le nouveau site internet, cela pourra faire partie du cahier des charges.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote en bloc.

A l'unanimité, le Conseil général approuve le rapport d'activités 2025 du Conseil municipal.

II. Projets en cours du Conseil municipal

11. Information de la COFI - Étude de l'interpellation sur les compétences financières

Le président donne la parole à M. Jean-Philippe Joubert, PS, président de la commission des finances, qui fait la déclaration suivante :

« À la suite du dépôt de l'interpellation relative aux compétences financières des différents organes communaux, la Commission des finances a consacré deux séances à l'examen de cette question. Nous remercions l'interpellateur d'avoir soulevé un sujet pertinent qui mérite une réflexion approfondie.

Au terme de nos discussions, il est apparu que la question des compétences financières ne peut être traitée de manière isolée. En effet, celles-ci sont directement liées au Règlement d'organisation de la commune, dont la dernière révision remonte à une vingtaine d'années. Une éventuelle adaptation des compétences financières devrait donc s'inscrire dans une révision plus globale de ce règlement.

La Commission des finances estime qu'un tel travail dépasse son seul champ de compétences et nécessiterait soit la mise en place d'une commission non permanente dédiée à cette révision, soit une prise en charge par la Commission de gestion dans le cadre de ses travaux futurs.

Compte tenu de l'ampleur de la démarche et du fait que la législature actuelle arrivera à son terme à la fin de cette année, la Commission des finances recommande que cette réflexion soit poursuivie lors de la prochaine législature. Nous considérons ainsi que l'objectif de l'interpellation a permis d'ouvrir une réflexion utile et nécessaire, dont les suites devront être définies par les nouvelles autorités communales. »

12. Informations du Conseil municipal

Le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Christophe Gagnebin, CM, revient sur le projet MOMODU auquel la Confédération a mis un terme abrupt. Il se trouve que cette dernière n'a pas utilisé l'entier de l'enveloppe dévolue à cette première étape. Elle a donc lancé un appel à projets, s'engageant à couvrir pour ceux qui seraient retenus jusqu'à 40% du coût total, respectivement un montant maximum de CHF 15'000.-. La commune de Tramelan, d'entente avec le Parc Chaseral, a déposé un projet relatif à l'élaboration d'un plan de stationnement pour l'ensemble de la commune.

D'autre part, la mise en œuvre de la décision prise par le Conseil général d'introduire le 30 km/h généralisé sur le territoire communal, route cantonale non comprise, devrait intervenir à partir du 10 août. Un retard important a été pris en raison de dysfonctionnements au sein de l'entreprise qui fournira la signalisation. L'introduction interviendra en principe d'abord pour le Sud de la localité. On espère avoir terminé à la fin de l'année, voire début de l'année prochaine.

M. André Ducommun, CM, indique que la commission des Sports remet en place « Lève-Toi et bouge » le 15 août dès 7h00 à la piscine.

M. Mathieu Chaignat, CM, indique que, depuis le début de l'année, tous les consommateurs d'électricité des cantons de Berne, de Soleure et du Jura bénéficient d'une subvention pour l'achat d'appareils électroménagers efficaces. La commune de Tramelan participe aussi au programme. Les particuliers, les entreprises et les gestionnaires immobiliers peuvent faire la demande. Pour bénéficier de la subvention l'appareil doit remplacer un ancien et améliorer sensiblement la classe énergétique. Pour les ménages, les lave-linges, sèche-linge, lave-vaisselle, réfrigérateurs et congélateurs sont éligibles. Les subventions sont certes modestes, mais toujours bonnes à prendre. Avec ce programme de subvention, Tramelan soutient l'augmentation de l'efficacité énergétique dans le secteur domestique en encourageant le remplacement d'anciens appareils inefficaces par des modèles modernes, économes en énergie. L'objectif est de réduire durablement la consommation d'électricité et de contribuer ainsi à la mise en œuvre des objectifs énergétiques nationaux. Ce programme s'inscrit dans le cadre des efforts globaux des entreprises d'approvisionnement en énergie pour mettre en œuvre des mesures d'amélioration de l'efficacité conformément à la décision parlementaire de 2023. Ces mesures doivent permettre d'économiser 2 TWh d'électricité à l'échelle nationale d'ici 2035. La commune de Tramelan est inscrite dans le programme par l'intermédiaire de SACEN, en partenariat avec d'autres entreprises de distribution dans le canton.

Mme Deborah Kläy, CM, donne quelques informations sur les différentes actions menées dans le domaine de la gestion des déchets : « Tout au long de l'année, nous avons choisi de multiplier les petites actions dans le domaine des déchets... Des petites actions, certes, mais concrètes, afin de sensibiliser nos habitants à prendre soin de leur village et de son environnement. Souvenez-vous, en mars dernier, nous avons ouvert les portes de la déchetterie. Courant mai, nous avons lancé une campagne d'affichage contre le littering aux abords des routes, pour éviter que les gens jettent des déchets par les fenêtres de voitures. Tout récemment, vous avez pu le voir à Traml'en Fête, nous avons installé des écussons près des grilles d'évacuation des eaux claires pour rappeler qu'il ne faut pas y jeter de déchets ni y déverser d'eaux polluées. Cette action a été menée dans tout le secteur de la foire et finalisée juste avant la fête. Des efforts se sont poursuivis aujourd'hui même : sous l'impulsion de l'école secondaire, les jeunes ont entrepris une action « coup de balai » dans le village et le long de la Trame. Un grand merci à eux pour leur engagement !

En plus de tout cela, d'autres actions sont encore à prévoir d'ici la fin de l'année, notamment une en septembre autour des mégots de cigarette. Nous tenons à rester pleinement engagés pour garder notre commune accueillante et propre. À travers ces différentes démarches, nous espérons y parvenir progressivement en gardant une approche positive ».

III. Divers

13. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

14. Motions – postulats

Le président constate le dépôt de quatre motions.



M. Vincent Vaucher, PS, présente la motion intitulée « Développement du réseau communal de places de pique-nique », cosignée avec M. Jean-Philippe Joubert, PS, qui demande ce qui suit : « La commune de Tramelan dispose aujourd'hui de plusieurs places de pique-nique appréciées de la population, des familles, des promeneurs ainsi que des visiteurs de passage. Ces infrastructures simples favorisent les activités de plein air, la convivialité, la découverte du patrimoine naturel et la mobilité douce. Elles participent également à l'attractivité de notre commune en offrant des espaces de détente accessibles à toutes et tous. Les places de pique-nique actuellement aménagées se situent principalement sur le versant nord du territoire communal. Afin d'assurer une meilleure répartition géographique de ce type d'infrastructures et de valoriser d'autres secteurs de la commune, il apparaît opportun d'étudier la création de nouvelles places de pique-nique dans les zones aujourd'hui peu couvertes. Par ailleurs, le coût d'aménagement et d'entretien de telles installations demeure modeste au regard des bénéfices qu'elles apportent en matière de qualité de vie, de loisirs de proximité et d'accueil des visiteurs. Le PS Tramelan charge le Conseil municipal :

1. D'identifier les emplacements les plus pertinents pour l'aménagement de deux nouvelles places de pique-nique sur le territoire communal, en privilégiant les secteurs actuellement non couverts par les infrastructures existantes
2. D'évaluer les coûts d'aménagement et d'entretien de ces infrastructures
3. D'examiner les éventuelles questions foncières ou de servitudes nécessaires à leur réalisation
4. De présenter au Conseil général, en temps utile, une proposition concrète comprenant les emplacements retenus ainsi qu'une estimation financière. »



M. Vincent Vaucher, PS, présente la motion intitulée « Réflexion stratégique sur la pérennité de la patinoire communale » qui demande ce qui suit :

« Préambule - La patinoire fait partie intégrante de l'identité de Tramelan. Les Tramelots ont démontré à plusieurs reprises leur attachement à cette infrastructure, notamment pour sa construction, largement soutenue en votation populaire. Le Parti socialiste partage cet attachement et pense que la patinoire constitue un lieu de sport, de rencontre et de vie associative qui participe à l'attractivité et à la cohésion de notre commune. Toutefois, l'évolution des coûts énergétiques, les exigences environnementales croissantes et les contraintes financières auxquelles sont confrontées les collectivités publiques nous amènent à nous interroger sur les conditions permettant d'assurer durablement son avenir. Par conséquent, cette motion ne vise pas à remettre en cause l'existence de la patinoire, mais à ouvrir une réflexion prospective sur sa pérennité et sur les moyens de préserver, autant que possible, sa vocation au bénéfice des générations futures.

1. Contexte général : une contrainte physique incontournable - En 1972, le rapport « Les limites de la croissance », élaboré pour le Club de Rome par une équipe du MIT dirigée par Dennis et Donella Meadows, démontrait que la poursuite d'une croissance matérielle illimitée dans un monde fini conduit à un dépassement des capacités écologiques puis à un déclin systémique. Le scénario dit « Business as usual », qui prolonge les tendances sans inflexion majeure des politiques publiques, aboutit à un effondrement lié à la combinaison de la croissance démographique, de la pression industrielle et de la pollution. Aujourd'hui :

- La concentration atmosphérique de CO₂ dépasse 420 ppm (≈ 280 ppm avant l'ère industrielle).
- La température moyenne mondiale a augmenté d'environ +1,2°C par rapport à l'ère préindustrielle.
- Les coûts énergétiques en Europe ont connu des hausses importantes depuis 2021.

Ces éléments confirment que la question des limites physiques et énergétiques n'est plus théorique : elle relève de contraintes mesurables. Dans ce contexte les collectivités publiques ont une responsabilité particulière : adapter leurs infrastructures aux limites écologiques et économiques contemporaines.

2. Impact énergétique d'une patinoire artificielle - Les données techniques issues de guides professionnels (IIHF) et d'études suisses montrent que :

- Une patinoire artificielle standard (≈ 1 800 m²) consomme en moyenne entre 800 000 et 1 500 000 kWh par an selon son isolation et son système frigorifique.
- Cela correspond à la consommation annuelle de 200 à 400 ménages suisses.
- Les émissions associées peuvent représenter 150 à 400 tonnes de CO₂ par an selon le mix électrique.
- La mise en glace initiale nécessite jusqu'à 15 000 litres d'eau, auxquels s'ajoutent plusieurs milliers de litres par saison pour l'entretien.
- Les systèmes frigorifiques utilisent de l'ammoniac, du CO₂ ou des circuits glycolés nécessitant maintenance et contrôle réguliers.

Même lorsque des optimisations techniques sont mises en place, une patinoire demeure, par nature, une infrastructure énergivore. Dans un contexte d'augmentation structurelle des prix de l'énergie, d'incertitude géopolitique et de pression climatique, il est légitime de s'interroger sur les moyens d'assurer durablement l'exploitation de cette infrastructure.

3. Pistes d'évolution et de pérennisation - Plusieurs collectivités, en Suisse et dans les régions voisines, ont engagé une réflexion sur l'avenir de leurs patinoires. Cette démarche n'est ni isolée ni idéologique : elle répond à une contrainte énergétique et financière croissante. Plusieurs pistes méritent d'être étudiées.

1. Modernisation énergétique : Des études suisses (HEIG-VD / OFEN) montrent qu'une optimisation technique (récupération de chaleur, amélioration du système frigorifique, pilotage énergétique) peut réduire la consommation de 20 à 40 %.

Toutefois :

- Ces mesures nécessitent des investissements importants.
- Même optimisée, une patinoire reste structurellement énergivore.

2. Solutions techniques alternatives : Certaines collectivités ont exploré différentes solutions visant à réduire les coûts énergétiques liés à l'exploitation de leurs infrastructures sportives. Parmi celles-ci figurent notamment certaines surfaces synthétiques destinées à des usages récréatifs ou d'entraînement. Toutefois, ces installations ne permettent actuellement pas l'organisation de compétitions officielles de hockey sur glace et ne constituent donc pas une alternative directe à une patinoire traditionnelle. Ces expériences démontrent néanmoins l'intérêt d'évaluer les innovations techniques susceptibles de réduire la consommation d'énergie et les coûts d'exploitation, tout en préservant autant que possible la vocation sportive de l'infrastructure.

3. Évolution de la vocation du bâtiment : Enfin, certaines collectivités ont transformé leurs patinoires en infrastructures polyvalentes ou en équipements à plus faible intensité énergétique. Il ne s'agit pas ici de privilégier une option particulière, mais d'identifier les solutions les plus pertinentes pour garantir l'utilité sociale et la viabilité financière de cette infrastructure à long terme.

4. Risque de montée des coûts : La tendance à la hausse des prix de l'électricité et les exigences climatiques renforcées pourraient :

- Augmenter significativement les coûts d'exploitation annuels.
- Nécessiter des investissements lourds de mise aux normes.
- Réduire la marge de manœuvre financière de la commune.

Dans un contexte où l'exploitation représente déjà environ 500 000 CHF par an, toute hausse structurelle des coûts de l'énergie amplifie mécaniquement la pression sur les finances communales. Il apparaît donc prudent d'anticiper ces évolutions plutôt que de les subir.

5. Demandes au Conseil municipal - Au vu de ce qui précède, le Parti socialiste demande au Conseil municipal :

1. D'évaluer l'évolution prévisible des coûts d'exploitation de la patinoire sur un horizon de 10 à 20 ans, en intégrant différents scénarios énergétiques.
2. D'analyser les investissements nécessaires pour maintenir l'exploitation actuelle dans un cadre conforme aux exigences énergétiques et climatiques futures.
3. De mandater une instance spécialisée indépendante afin d'identifier prioritairement les mesures permettant d'assurer la pérennité de la patinoire et, le cas échéant, d'évaluer d'autres scénarios envisageables à long terme. Ce rapport comprendra notamment : 1) le scénario de maintien et d'optimisation de l'infrastructure actuelle 2) les possibilités de modernisation énergétique 3) les éventuelles solutions techniques alternatives 4) une analyse des coûts globaux (cycle de vie) et de l'impact environnemental des différentes options
4. De présenter au législatif, en temps utile, une vision stratégique permettant une décision éclairée sur l'avenir de cette infrastructure. »



Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, présente la motion intitulée « Tramelan fête Noël », cosignée avec M. Jean-Philippe Joubert, PS, et M. Sébastien Grianti, PLR, qui demande ce qui suit : « Tant la population que les commerçants locaux se réjouissent de l'ambiance particulière de Noël. Cependant, cette atmosphère ne peut se limiter à l'installation de décorations lumineuses, il faut y ajouter une composante plus chaleureuse et festive. C'est pourquoi nous demandons qu'une dépense périodique soit prévue pour l'organisation d'un événement durant la période de Noël. Le CM a demandé au CG du 29 juin 26 un crédit périodique d'un montant de 159'000.- sur 10 ans pour des illuminations à la place des Theuottes et aux Reussilles, en plus de celles installées sur les lampadaires de la Grand'rue. A la place de ces illuminations supplémentaires réalisées par une entreprise externe, nous demandons que ce crédit périodique soit utilisé d'une autre manière. Par exemple pour soutenir financièrement un événement, un repas ou une action durant la période de Noël. Cet événement pourrait prendre de nombreuses formes : repas avec des

ingrédients locaux offert à la population, concert et apéro offert, spectacle, installation créée par un artiste local, fête de St-Nicolas pour les enfants... Différentes sociétés locales (sociétés sportives ou musicales...), les écoles ou des artistes pourraient être intéressés à réaliser des idées et des créations originales en ayant un budget pour le faire. Cet événement pourrait être intégré à des actions existantes (calendrier de l'Agora, Noël des commerçants...) ou être une action indépendante. Ce budget permettrait de soutenir concrètement de nombreux acteurs et actrices actives dans le village et de soutenir le commerce local, tout en offrant des animations variées durant la période de Noël. La Commission Culture ou celle de Développement de la Cité pourrait être chargée de proposer un cahier des charges pour cet événement et ensuite d'organiser chaque année une mise au concours pour désigner le projet pouvant être réalisé. Concernant le montant, et vu la situation financière de la commune, un crédit de 80'000.- sur 10 ans (soit la moitié de la somme demandée pour les illuminations supplémentaires) serait, à notre avis, parfaitement suffisant. Cette proposition permettrait de créer une vraie ambiance de Noël dans le village tout en soutenant activement le commerce, les associations et les artistes locaux. »



M. Jean-Philippe Joubert, PS, présente la motion intitulée « Garantir l'équité pour les propriétaires engagés dans le projet de chauffage à distance », cosignée avec M. Thierry Gagnebin, qui demande ce qui suit : « Le projet de chauffage à distance constitue un élément majeur de la transition énergétique de notre commune. De nombreux propriétaires ont déjà manifesté leur intérêt ou pris des engagements en vue d'un futur raccordement au réseau. Or, le projet connaît actuellement des retards importants liés notamment à des procédures d'opposition. Ces retards sont susceptibles d'avoir des conséquences financières importantes pour des propriétaires qui ont pourtant entrepris des démarches conformes aux objectifs énergétiques poursuivis par la Confédération, le canton et la commune. Cette problématique ne concerne pas uniquement le raccordement au chauffage à distance lui-même. Dans le cadre d'un assainissement énergétique global d'un bâtiment, les propriétaires réalisent fréquemment plusieurs mesures complémentaires, telles que l'amélioration de l'isolation thermique des façades ou de la toiture, l'installation de panneaux photovoltaïques ou encore le remplacement du système de chauffage. Or, les programmes de subventionnement prévoient généralement que l'ensemble des mesures faisant partie du projet soit réalisé dans un délai déterminé suivant l'octroi des autorisations nécessaires. Le versement de certaines aides financières est conditionné à la réalisation complète du projet. Dès lors, lorsqu'un propriétaire a réalisé les investissements relevant de sa responsabilité mais que le raccordement au chauffage à distance est retardé par des oppositions ou des procédures administratives indépendantes de sa volonté, il existe un risque que le projet ne puisse être finalisé dans les délais imposés et que tout ou partie des subventions attendues soit remis en question. Une telle situation serait particulièrement injuste dès lors qu'aucun manquement ne pourrait être reproché au requérant. Par ailleurs, la suppression de la valeur locative décidée par le peuple suisse le 28 septembre 2025 soulève des interrogations quant au maintien des déductions fiscales liées aux investissements énergétiques. Selon les informations actuellement disponibles, les cantons disposent d'une marge de manœuvre pour prévoir des déductions en faveur des économies d'énergie et de la protection de l'environnement. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances a relevé que cette question devait encore être examinée dans la plupart des cantons et a souligné la nécessité d'associer le niveau communal à ces réflexions. Dans une réponse adressée à des citoyens de Tramelan en juin 2026, la Direction des finances du canton de Berne a indiqué que le canton ne s'était pas encore prononcé quant au maintien de la déductibilité des mesures d'économie d'énergie après l'entrée en vigueur du nouveau système. Elle a également précisé qu'aucune exception ne serait admise en cas de retard d'une installation concernée. Cette situation crée une incertitude importante pour les propriétaires concernés et pourrait constituer un frein aux investissements énergétiques pourtant encouragés par les pouvoirs publics. Cette démarche ne vise pas à remettre en question la réforme fédérale, mais à garantir que les habitantes et habitants de Tramelan ne soient pas pénalisés financièrement en raison de retards indépendants de leur volonté dans la réalisation d'un projet énergétique soutenu

par les pouvoirs publics. Il apparaît dès lors nécessaire que la commune obtienne rapidement des clarifications de la part du canton de Berne et fasse valoir les préoccupations légitimes des propriétaires concernés. Le Conseil général charge le Conseil municipal :

1. De prendre contact avec les autorités compétentes du canton de Berne afin d'obtenir des clarifications officielles concernant les conséquences de la suppression de la valeur locative pour les propriétaires engagés dans le projet de chauffage à distance de Tramelan.
2. De déterminer quelles dispositions existent ou sont envisagées afin de préserver l'accès aux subventions énergétiques et aux éventuelles déductions fiscales lorsque la réalisation d'un projet énergétique est retardée pour des motifs indépendants de la volonté du propriétaire, notamment en raison d'oppositions ou de procédures administratives.
3. De demander au canton de Berne si des mesures transitoires, des prolongations de délais ou des dispositions particulières pourraient être prévues afin d'éviter que des propriétaires engagés dans des projets d'assainissement énergétique global ne soient pénalisés financièrement par des retards dont ils ne sont pas responsables.
4. D'intervenir auprès des autorités cantonales afin de défendre les intérêts des propriétaires concernés et de soutenir toute solution permettant de préserver les objectifs de transition énergétique poursuivis par les collectivités publiques.
5. De présenter au Conseil général un rapport exposant les réponses obtenues ainsi que les démarches entreprises et les éventuelles mesures envisagées.

Par cette motion, le Conseil général invite le Conseil municipal à anticiper les conséquences potentielles des évolutions législatives et fiscales en cours et à défendre les intérêts des propriétaires tramelots engagés dans la transition énergétique, afin que ceux-ci ne soient pas désavantagés par des circonstances sur lesquelles ils n'ont aucune maîtrise. »

15. Interpellations

Le président constate le dépôt de quatre interpellations.



Interpellation de Mme Joëlle Gairaud et de Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat, intitulée « Formation sur la lecture des finances communales » : « En ce lundi du 29 juin 2026, le Conseil général a pour tâche de voter les comptes 2025. Cet exercice n'est pas des plus aisés pour les non-initiés à la comptabilité. Le vocabulaire comptable est très spécifique et fastidieux. Serait-il possible, en début de législature, d'organiser, durant une séance de Conseil général, une courte formation sur la lecture des finances communales qui permettrait d'analyser les points principaux ? Un Vademecum pour garder une trace des éléments abordés aurait également du sens. Il serait profitable que la commune offre des outils concrets aux conseillers généraux, afin que ceux-ci puissent répondre au mieux à certains devoirs. »



Interpellation de M. Vincent Vaucher, PS, intitulée « Bilan de l'informatisation des services communaux et de ses effets sur la population » : « Depuis plusieurs décennies, les collectivités publiques investissent de manière croissante dans la numérisation et l'informatisation de leurs services. Ces évolutions ont généralement été présentées comme un moyen de simplifier les démarches administratives, d'améliorer la qualité des prestations fournies à la population et de réduire les coûts de fonctionnement des administrations. Dans les faits, les investissements informatiques se sont multipliés : acquisition de logiciels spécialisés, renouvellement des équipements, développement de prestations en ligne, abonnements, maintenance, sécurité informatique, sauvegardes et formation du personnel. Parallèlement, il ne semble pas évident que ces évolutions se soient traduites par une diminution des charges administratives ou des effectifs nécessaires au fonctionnement des collectivités publiques. Par ailleurs, la numérisation de nombreuses prestations a parfois déplacé une partie du travail administratif vers les

citoyens eux-mêmes. Là où certaines démarches étaient auparavant réalisées directement par les services communaux, les usagers sont aujourd'hui amenés à saisir eux-mêmes leurs données, effectuer des démarches en ligne, gérer différents identifiants d'accès ou encore disposer de l'équipement informatique nécessaire. Dans ce contexte, il paraît légitime de s'interroger sur les bénéfices réels apportés par l'informatisation des services communaux, tant du point de vue financier que de celui de la qualité des prestations offertes à la population. Le Conseil municipal est dès lors invité à répondre aux questions suivantes :

1. Quels ont été les principaux investissements liés à l'informatisation et à la numérisation des services communaux au cours des vingt dernières années ?
2. Quelle a été l'évolution des coûts annuels liés aux systèmes informatiques (logiciels, licences, maintenance, hébergement, sécurité, support externe, etc.) sur cette période ?
3. L'exécutif dispose-t-il d'une évaluation des économies réalisées grâce à ces investissements ? Si oui, lesquelles ?
4. Quelle a été l'évolution des effectifs administratifs communaux durant la même période ?
5. Des tâches administratives ont-elles pu être supprimées ou significativement réduites grâce à l'informatisation ? Si oui, lesquelles ?
6. Le Conseil municipal estime-t-il que la qualité et l'accessibilité des prestations communales se sont améliorées grâce à la numérisation ? Sur quels éléments fonde-t-il cette appréciation ?
7. Une évaluation a-t-elle été réalisée concernant le transfert éventuel de certaines charges administratives vers les citoyens, notamment par le recours aux démarches en ligne et à l'auto-saisie de données ?
8. Le Conseil municipal considère-t-il que les bénéfices obtenus pour la population et pour les finances communales sont proportionnés aux investissements consentis jusqu'à ce jour ?
9. La commune dispose-t-elle d'une stratégie ou de principes visant à limiter les risques liés à la dépendance envers certains fournisseurs informatiques et à garantir la maîtrise de ses données ?

Par la présente interpellation, le PS Tramelan ne remet nullement en cause l'utilité de l'outil informatique ou de la numérisation des services publics. Il souhaite toutefois disposer d'un état des lieux objectif permettant d'évaluer dans quelle mesure les objectifs annoncés en matière d'efficacité, de maîtrise des coûts et d'amélioration des prestations ont effectivement été atteints, ainsi que de mieux comprendre l'impact de ces évolutions sur les citoyens. »



Interpellation de Mme Manila Monti Charmillot et de M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, intitulée « Protection des mineurs et des personnes particulièrement vulnérables » : « La protection des mineurs et des personnes particulièrement vulnérables constitue une responsabilité essentielle des collectivités publiques. La Commune de Tramelan emploie ou mandate de nombreuses personnes qui exercent des activités impliquant une relation de confiance avec ces publics, notamment dans les écoles, les structures d'accueil, les infrastructures sportives et de loisirs ou les activités de jeunesse. Cette énumération n'est pas exhaustive. Le droit fédéral prévoit un extrait spécial du casier judiciaire permettant de vérifier l'existence d'interdictions judiciaires incompatibles avec l'exercice d'activités auprès de mineurs ou de personnes particulièrement vulnérables. Dans ce contexte, le Conseil municipal est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les catégories de personnes (employés, enseignants, collaborateurs, mandataires, bénévoles ou autres intervenants) pour lesquelles la Commune de Tramelan exige actuellement la production d'un extrait spécial du casier judiciaire lors de l'engagement ou de l'entrée en fonction ?
2. Existe-t-il des catégories de personnes exerçant une activité régulière auprès de mineurs ou de personnes particulièrement vulnérables pour lesquelles cette exigence ne s'applique pas ? Si oui, lesquelles et pour quels motifs ?

3. Sur quelle base légale, réglementaire ou contractuelle repose la pratique actuelle de la commune en matière de contrôle des antécédents des personnes appelées à travailler avec des mineurs ou des personnes particulièrement vulnérables ?

4. Si cette pratique n'est pas généralisée, le Conseil municipal est-il disposé à étendre l'obligation de présenter un extrait spécial du casier judiciaire à toute personne appelée à exercer une activité régulière auprès de mineurs ou de personnes particulièrement vulnérables pour le compte de la commune ?

Cette interpellation ne traduit aucune défiance à l'égard des collaborateurs, des enseignants ou des personnes actuellement en fonction. Elle a pour seul objectif de s'assurer que la Commune de Tramelan dispose d'un dispositif de prévention uniforme et adapté aux responsabilités qui lui incombent en matière de protection des mineurs et des personnes particulièrement vulnérables. »



Interpellation de M. Thierry Gagnebin et de M. Vincent Vaucher, PS, intitulée « Prévention de la violence domestique, sexuelle et sexiste : quelles actions au niveau communal ? » : « La violence domestique, sexuelle et sexiste demeure une réalité préoccupante en Suisse. Elle touche des personnes de tous âges et de tous milieux sociaux, avec des conséquences parfois dramatiques pour les victimes et leurs proches. Les femmes et les enfants figurent parmi les groupes les plus exposés aux violences graves. La prévention, l'information du public et l'accès à des structures d'aide adaptées constituent des éléments essentiels dans la lutte contre ces violences. Dans ce contexte, les autorités fédérales et cantonales ont récemment renforcé leurs actions de sensibilisation et développé de nouveaux outils destinés aux victimes et à leur entourage. Même si une grande partie des compétences en matière de protection des victimes, de police et d'action sociale relève des autorités cantonales ou fédérales, les communes peuvent également jouer un rôle important en matière d'information, de sensibilisation et d'orientation vers les services compétents. Le Conseil municipal est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles actions le Conseil municipal mène-t-il actuellement afin de contribuer à la prévention de la violence domestique, sexuelle et sexiste sur le territoire communal ?
2. Comment le Conseil municipal évalue-t-il l'utilité des campagnes cantonales et fédérales de sensibilisation dans ce domaine ?
3. De quelle manière la commune relaie-t-elle auprès de la population les informations relatives aux dispositifs d'aide aux victimes et aux structures spécialisées existantes ?
4. Comment le Conseil municipal s'assure-t-il que les personnes particulièrement vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées ou les personnes socialement isolées, aient accès à ces informations et aux ressources disponibles ?
5. Des mesures complémentaires pourraient-elles être envisagées au niveau communal afin de renforcer la prévention de ces violences et l'information de la population ? Si oui, lesquelles ?

La lutte contre la violence domestique, sexuelle et sexiste nécessite l'engagement coordonné de nombreux acteurs institutionnels. Si les communes ne disposent pas de toutes les compétences en la matière, elles constituent néanmoins un échelon de proximité important pour informer la population, relayer les campagnes de sensibilisation et orienter les personnes concernées vers les services spécialisés. La présente interpellation vise à faire le point sur les actions déjà mises en œuvre au niveau communal, sur la manière dont les dispositifs existants sont portés à la connaissance de la population et sur les éventuelles pistes d'amélioration envisageables. »

16. Petites questions

Le président ouvre les petites questions en rappelant que chaque conseiller peut poser deux questions au maximum et que le temps imparti est limité à trente minutes.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, demande un bilan sur la récolte des déchets plastique. Cela fonctionne-t-il, y a-t-il des chiffres pour savoir si nous sommes de bons élèves ?

Mme Deborah Kläy, CM, n'a pas de chiffres mais estime que cela fonctionne bien. Le container du champ de foire doit être régulièrement vidé, on constate une augmentation, il y a un bon rythme. Il y aura bientôt des changements, avec diminution de prix, d'ici la fin de l'année on l'espère.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, remercie la commune et la Protection civile du Jura bernois pour le réaménagement des sentiers de Devant-Ville. Elle avait déjà beaucoup de plaisir à les pratiquer mais depuis le réaménagement c'est encore mieux. Il est bien signalé que le sentier est piéton et interdit aux cavaliers, mais qu'en est-il des VTT ?

Mme Kläy remercie Mme Gairaud pour le compliment. C'était un projet que le service a eu plaisir à mener. Effectivement, avec les copeaux, le sentier n'est plus adapté pour les chevaux. Pour les vélos, il n'y a pas de restriction car ils n'ont pas un poids aussi conséquent. On a donc laissé ouvert, même si on aimerait que ce soit un chemin pour les piétons. On y va par étapes, ne voulant pas d'office placarder des interdictions. On verra si les passages de VTT dégradent trop le chemin.

M. Thierry Gagnebin, PS, déclare qu'en tant que coureur, il est une cible facile pour les canidés dans la forêt. Serait-il possible de rappeler aux promeneurs de chiens qu'ils doivent les tenir en laisse, en particulier dans le secteur piste Vita ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond que cela sera fait.

Mme Myriam Tellenbach, PLR, rebondit sur la gestion des déchets. N'avait-il pas été dit que la déchetterie ouvrirait le samedi matin pour permettre aux gens qui travaillent la semaine d'amener leurs déchets ?

Mme Kläy répond que c'est un point qui a été abordé avec l'équipe de la voirie. Pour l'instant, la décision est négative, car la déchetterie Celtor à Tavannes est ouverte à la population gratuitement le samedi matin, donc on estime qu'il n'y a pas de nécessité.

M. Vincent Vaucher, PS, revient sur Traml'en Fête où le mérite sportif a été attribué. Pourquoi l'apéritif qui a suivi s'est-il tenu sur le stand des Kiwanis et non sur celui d'une société sportive de Tramelan ?

M. André Ducommun, CM, répond que c'était la première année que les mérites culturel et sportif étaient remis ensemble. Pour ne pas favoriser l'une ou l'autre société culturelle ou sportive, la société philanthropique des Kiwanis a été sollicitée pour organiser l'apéritif. Les bénéfices du stand des Kiwanis à Traml'en Fête ont été reversés aux Cartons du cœur, d'où le choix porté sur les Kiwanis plutôt que l'une ou l'autre société.

17. Correspondance au Conseil général

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

18. Divers

Aucun divers.

Le président lève la séance à 22h11.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Jean-Charles Juillard Lucie Noirat